



**Passage de l'hiver 2022-2023 :**  
Consultation publique « flash » sur les  
hypothèses de l'étude de  
sécurité d'approvisionnement

Appel à contributions

## Avant-propos et contexte

---

Date de publication : 8 juillet 2022

Date limite de réponse : 28 juillet 2022

Mail : [rte-concerte-bp@rte-france.com](mailto:rte-concerte-bp@rte-france.com)

---

Dans le cadre de ses missions légales, RTE établit périodiquement des analyses prévisionnelles sur l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité en France. Dans cette optique, et en application de l'article L. 141-8 du Code de l'énergie, l'ensemble des acteurs du secteur (gestionnaires de réseaux publics de distribution, producteurs, exploitants d'installations de stockage d'énergie, fournisseurs, agrégateurs de services, opérateurs d'effacement et consommateurs) doivent mettre à disposition de RTE toutes les informations utiles à l'élaboration de ces études. RTE préservera leur confidentialité dans les conditions prévues par l'article L. 142-1 du Code de l'énergie.

La vigilance actuelle sur l'équilibre du système électrique, identifiée par RTE dans ses dernières publications, se renforce désormais pour l'automne 2022 et en particulier l'hiver prochain 2022-2023, faisant face à plusieurs incertitudes, et notamment :

- la continuité des approvisionnements en gaz ;
- la disponibilité effective du parc nucléaire.

Ces incertitudes concernent de manière générale le fonctionnement du système électrique européen interconnecté : les échanges entre zones de marchés se dérouleront dans une situation de tension inédite qui impliquera un très haut degré de coopération entre les Etats européens.

**Dans ce contexte, RTE lance une « consultation flash » visant à (i) solliciter les acteurs sur les hypothèses principales et éléments nécessaires à l'élaboration de l'analyse sur la période courant de septembre 2022 à juin 2023 et (ii) identifier des leviers de renforcement de la sécurité d'alimentation susceptibles d'être déployés d'ici l'hiver.**

**Les parties prenantes peuvent se positionner sur tout ou partie des hypothèses dans le cadre de leur réponse, et sont invitées à répondre au document de consultation avant le 28 juillet 2022 inclus sur la page dédiée du site [www.concerte.fr](http://www.concerte.fr) ou par mail à l'adresse indiquée ci-dessus. Les réponses seront considérées comme confidentielles.**

## Perspectives d'évolution de la consommation d'électricité à court terme

### *Niveau de consommation d'électricité*

La consommation d'électricité s'est maintenue depuis l'été 2021 au niveau anticipé par RTE dans le Bilan prévisionnel de mars 2021, c'est-à-dire à environ 1 à 2% en-dessous du niveau de consommation observé avant la crise sanitaire.

A ce stade, les données disponibles sur la consommation ne semblent donc pas montrer de rupture sensible à l'échelle nationale par rapport aux tendances récentes, dans un contexte pourtant particulier, marqué notamment par la crise énergétique et géopolitique, mais aussi par l'évolution des usages énergétiques (développement du véhicule électrique, efficacité énergétique, etc.). Les mesures de protection des consommateurs mises en œuvre en France depuis l'automne 2021 (plafonnement des tarifs réglementés de vente, augmentation du plafond ARENH, baisse de la TICFE...) ont vraisemblablement contribué à un tel maintien de la consommation électrique.

Toutefois, l'augmentation récente des prix à terme de l'électricité en France pour l'automne et l'hiver prochain (jusqu'à 800 €/MWh en base et 1500 €/MWh à la pointe pour le dernier trimestre 2022) renforce les incertitudes sur l'évolution du niveau d'activité et de consommation électrique de certains secteurs dans les prochains mois, en particulier dans de certains segments industriels (notamment construction automobile, métallurgie, raffinage, chimie).

#### **Question 1**

- **Avez-vous perçu un effet de la crise énergétique sur la consommation d'électricité dans vos secteurs d'activité au cours des mois précédents ?**
- **Quelles évolutions de la consommation électrique anticipez-vous au cours des prochains mois dans les secteurs vous concernant ? Et de manière générale en France et en Europe?**

### *Leviers de flexibilité*

Compte tenu de la vigilance renforcée sur le système électrique, RTE est pleinement mobilisé pour renforcer le développement des leviers de flexibilité de la consommation. Plusieurs types d'actions sont envisageables sur tous les segments de consommateurs :

- des actions permettant de diminuer de manière permanente la consommation globale d'électricité (sobriété et/ou efficacité énergétique), notamment via le développement des éco-gestes citoyens ou encore le déploiement d'équipement plus performants ;
- des actions permettant de déplacer la consommation aux meilleurs moments pour le système électrique afin de diminuer les pointes, via un lissage permanent de la courbe de charge (en retravaillant et dynamisant les offres tarifaires : décalage des plages horaires HP/HC, relance des offres avec différenciation temporelle dans le secteur tertiaire...), et/ou via une maximisation de l'utilisation du potentiel d'effacements existants et le développement dans des segments encore peu adressés tels que le secteur tertiaire (effacements explicites ou offres tarifaires à pointe mobile).

Ces mesures de maîtrise et flexibilité de la demande sont des leviers très favorables pour l'équilibre offre-demande en électricité. RTE travaille à développer ce type d'actions, en lien avec les pouvoirs publics et en discussion avec l'ensemble des parties prenantes. La faisabilité de mise en œuvre ne dépend pas que de RTE et peut pour certaines nécessiter un appui spécifique des pouvoirs publics, des

gestionnaires de réseau de distribution ainsi que l'engagement des parties prenantes : fournisseurs, agrégateurs, consommateurs, etc.

#### Question 2

- **Avez-vous déjà mobilisé des actions de réduction de consommation dans les derniers mois ?**
- **Quels leviers vous paraissent accessibles sur les douze prochains mois afin de limiter la consommation (de manière structurelle ou de manière plus ponctuelle lors des pointes), et quelles évolutions (techniques, contractuelles, réglementaires) seraient susceptibles d'en faciliter la mise en œuvre ?**
- **Pour ces actions, quel niveau d'impact (en puissance d'appel effacée ou décalée) anticipez-vous, et à quelle échéance ?**

### Perspectives d'évolution de la production d'électricité à court terme

Le placement sous vigilance du système électrique pour la période 2020-2025 dans les dernières études de RTE résulte principalement d'une situation dégradée sur le parc de production. En particulier pour l'automne 2022 et l'hiver 2022-2023, cette situation est liée aux fortes incertitudes sur la disponibilité du parc nucléaire en France et sur la disponibilité du gaz à l'échelle européenne.

S'agissant du parc nucléaire, les incertitudes sont notamment dues aux anomalies de corrosion sous contrainte détectées sur certains réacteurs, et qui ont conduit à mettre à l'arrêt d'autres réacteurs afin de réaliser des contrôles sur les circuits. Après un nombre d'arrêts historiquement élevé cet été et encore à l'automne, de nombreuses remises en service sont prévues entre les mois d'octobre et janvier.

S'agissant de l'approvisionnement en gaz, le contexte géopolitique international fait peser un climat d'incertitudes majeures sur la disponibilité du parc européen de production électrique au gaz, en particulier dans les pays d'Europe de l'Est. RTE prévoit ainsi d'intégrer des scénarios contrastés sur l'évolution des mix européens à court terme (restriction de centrales à gaz, réouverture de centrales charbon/lignite...) et leur contribution à la sécurité d'alimentation en France, notamment sur la base d'échanges réguliers avec les autres gestionnaires de réseaux européens.

Dans le même temps, la gestion de l'équilibre du système électrique sera aussi dépendante des programmes de maintenance des autres centrales thermiques fossiles, du développement des énergies renouvelables, ou encore de la mise en service des prochaines interconnexions.

#### Question 3

- **Quelles trajectoires de disponibilité sont à prendre en compte pour chacune de vos centrales de production pour les prochains mois ?**
- **Quelles sont les incertitudes associées à ces trajectoires et les niveaux de prudence à intégrer (visions optimiste, prudente, ou encore stress-test) ?**
- **Au niveau européen, quelles évolutions de la production électrique anticipez-vous dans les pays voisins ?**

Dans ce contexte de vigilance, tous les leviers accessibles de maximisation de la production d'électricité en France sont utiles pour renforcer la sécurité d'approvisionnement et limiter la consommation des centrales au gaz. A ce titre, plusieurs leviers ont déjà été identifiés :

- la maximisation de la disponibilité du parc nucléaire sur l'hiver, via le report de certains arrêts ou des économies de combustible en été, dans le respect des contraintes de sûreté prescrites par l'ASN ;
- l'accélération du développement des énergies renouvelables, notamment via une simplification ou une accélération de certaines procédures administratives ;
- l'augmentation de la production thermique issue du charbon et du fioul, notamment via un rehaussement du plafond de fonctionnement des centrales au charbon (tel que prévu par un projet de décret<sup>1</sup>) ou encore en levant les contraintes sur la durée de fonctionnement des turbines à combustion. Ces actions auraient des effets défavorables sur les émissions de gaz à effet de serre (mais limités du fait du très faible nombre de centrales concernées en France) et doivent donc être envisagées comme des solutions provisoires.

#### **Question 4**

- **Quelles actions renforçant l'équilibre du système électrique envisagez-vous sur le parc de production en France pour les prochains mois ?**
- **Quels autres leviers vous paraissent accessibles sur les douze prochains mois afin de développer de nouvelles capacités de production et de flexibilité en France, et quelles évolutions (techniques, contractuelles, réglementaires) seraient susceptibles d'en faciliter la mise en œuvre ?**
- **Pour ces actions, quel niveau de production supplémentaire (en puissance et en énergie) anticipez-vous, et à quelle échéance ?**

---

<sup>1</sup> [http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=2679](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=2679)